

Des institutions et des acteurs faibles

Denis Laforgue

► **To cite this version:**

Denis Laforgue. Des institutions et des acteurs faibles: Pluralité et ambivalence des formes de reconnaissance. Colloque "Reconnaissance, reliance et transactions". MISHA, Jan 2009, Strasbourg, France. <hal-00839279>

HAL Id: hal-00839279

<http://hal.univ-smb.fr/hal-00839279>

Submitted on 28 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Des institutions et des acteurs faibles.
Pluralité et ambivalence des formes de reconnaissance.**

Notre communication a pour objet l'étude des transactions sociales entre des institutions publiques et des « acteurs faibles » (visés ou concernés par l'action institutionnelle), du point de vue des formes de reconnaissance qui émergent de ces transactions.

Par le terme d' « acteurs faibles », nous désignons des individus, qui, dans leurs relations avec des institutions publiques, sont soit affectés par « *une disqualification ordinaire qui les prive d'un statut d'égal dans une réciprocité des perspectives* », soit « *affaiblis par une catégorisation publique qui particularise et naturalise leur place dans l'espace social* » (Laforgue et Payet, 2008, p.9). Mais en dépit de cette inscription dans une relation asymétrique, ces acteurs faibles disposent d'une autonomie et sont en mesure de développer une « *action en propre* ».

Notre propos s'appuiera sur l'analyse croisée de trois institutions différentes : l'institution scolaire, et la façon dont elle traite la déviance scolaire de certains élèves d'une part, et les phénomènes de ségrégation scolaire d'autre part (Laforgue, 2005) ; une institution locale *ad hoc* (syndicat intercommunal) chargée de la mise en œuvre d'un projet de développement territorial ayant des finalités économiques, touristiques et identitaires (Chavanon, Laforgue, Raymond, 2007); une institution (un CCAS) chargée de venir en aide, de répondre aux besoins de personnes âgées dépendantes, en terme de service d'aide à domicile (Gucher, Guillalot, Laforgue, Mollier, 2009). Dans ces trois contextes, les acteurs institutionnels ont affaire à des acteurs faibles : des élèves (et leur famille) disqualifiés soit par les actes déviant qui leur sont imputés, soit par la ségrégation sociale qui affecte leur lieu de résidence et / ou leur établissement scolaire d'affectation ; des habitants d'un territoire caractérisés par le fait qu'ils n'ont pas ou peu de prise sur des projets politiques locaux ; et enfin des personnes âgées catégorisées par une institution publique en fonction de leur degré de dépendance dans leur vie quotidienne.

1. Quelle approche sociologique de la reconnaissance ?

La question de la reconnaissance est au cœur des débats actuels en sciences sociales sur les relations que des institutions publiques entretiennent avec leurs usagers. Elle est souvent traitée en partant de deux principes d'analyse. D'une part, nombre de travaux ont tendance à désigner sous le terme de reconnaissance d'autrui, les formes de considération, de « réactions positives » que les agents institutionnels développent à l'égard des individus qui constituent leur public-cible. D'autre part, la question de la place de la reconnaissance dans les relations entre agents institutionnels et usagers est souvent abordée en terme d'actes, d'actions, plus que de relations.

Nous souhaitons, dans le cadre de cette communication, rompre avec ces deux approches. Il nous semble en effet que la première introduit une dimension normative, néfaste à l'analyse, en fonctionnant en quelque sorte comme le pendant d'un autre concept normatif, celui de « domination » dans la sociologie critique ; et que la seconde, en omettant de prendre les usagers comme objet d'analyse, laisse à penser que ces derniers seraient systématiquement et

toujours en attente de reconnaissance (au sens de considération positive) de la part de l'institution. Tout d'abord, à la suite des récents travaux d'Honneth (2007), nous proposons d'entendre par reconnaissance le fait pour Ego « *d'adopter une posture dans laquelle les expressions comportementales d'une seconde personne peuvent être comprises comme des exigences visant une certaine réaction spécifique* » (Honneth, 2007, p. 66). La posture de reconnaissance recouvre donc « *un moment de participation affective, d'identification préalable [à toute jugement prédicatif sur autrui]* » (ibid. p. 68), ce qui n'implique pas qu'Ego « *réagisse toujours à autrui de façon bienveillante* » : l'attitude de reconnaissance consiste alors à « *reconnaître la valeur de l'autre, [] même si c'est pour l'insulter ou le détester à l'instant suivant* » (ibid., p.69). Ensuite, il convient d'envisager la reconnaissance, comme une relation et donc comme un processus contingent. Pour appréhender la reconnaissance de manière relationnelle, on peut appliquer à cette notion l'analyse arendtienne de l'action : une posture de reconnaissance ne doit pas seulement être envisagée comme l'initiative d'un individu isolé (en l'occurrence un agent institutionnel), mais bien au regard de « *sa formidable capacité d'établir des rapports [avec des acteurs faibles]* » (Arendt, 1961, p. 250). Autrement dit, prendre pour objet la reconnaissance dont sont capables les institutions nécessite d'étudier les inter-rétroactions entre les postures adoptées par les agents institutionnels comme par les usagers (en l'occurrence des acteurs faibles).

A l'aune de ces principes d'analyse, l'enjeu de cette communication sera, dans un premier temps, d'identifier quatre postures idéal-typiques de reconnaissance adoptées par les membres des institutions contemporaines. Dans un second temps, nous enquêterons sur les modes d'appropriation de ces postures institutionnelles de reconnaissance par les acteurs faibles.

2. La pluralité des postures de reconnaissance dans les institutions contemporaines

A la suite du réseau thématique 40 de l'AFS, on peut caractériser une institution comme une entité sociale investie d'une mission orientée vers le bien public, disposant d'une forte assise organisationnelle et participant d'une œuvre socialisatrice sur l'individu. Ce faisant, l'action des institutions à l'égard de leurs publics-cibles suppose des formes de reconnaissance au sens défini ci-dessus : contribuer à socialiser un individu suppose d'attribuer à ce dernier une certaine valeur. Mais quelles sont ces postures de reconnaissance potentiellement adoptées par les membres des institutions contemporaines ? Pour les mettre au jour, il convient de porter l'attention sur les modes de traitements institutionnels des usagers.

Traditionnellement, les institutions publiques agissent à l'égard d'acteurs faibles (les élèves « déviants » et leur famille, les habitants ordinaires d'un territoire « sur le déclin », les personnes âgées « dépendantes ») en mobilisant des techniques d'assujettissement -visant l'imposition de règles- et des techniques de responsabilisation -faites d'injonctions institutionnelles à la mise en récit de soi. Ainsi, le traitement institutionnel de la déviance scolaire emprunte encore largement à ces techniques de pouvoir et lorsqu'une personne âgée bénéficie d'une aide à domicile, elle se voit imposée un certain nombre de règles institutionnelles : types de tâches effectuées (ménage, suivi relationnel), rappel des normes de propreté, d'hygiène corporelle, alimentaires, par l'aide à domicile. Quant à l'institution *ad hoc* en charge du projet de territoire étudié, elle en appelle à « la prise de conscience » ou à la « responsabilisation » des habitants : elle postule que son programme d'action représente « ce qu'il faut faire pour le territoire » et que les habitants doivent d'emblée y adhérer pour assurer sa réussite.

Quelle posture de reconnaissance est associée à ces actions institutionnelles ? Le travail sur autrui consiste à reconnaître les acteurs faibles, dont l'institution entend s'occuper, comme potentiellement « capables de », en dépit du fait qu'ils soient présentement caractérisés par un écart à des normes institutionnellement prescrites : se comporter convenablement dans un établissement scolaire, prendre conscience de ce qu'il faut faire pour redonner au territoire que l'on habite son dynamisme, vivre de manière autonome au quotidien dans la sphère privée. L'intervention de l'institution, sur un mode asymétrique (relations éducatives, pédagogiques, de protection), vise à réduire cet écart. Comme le dit Dubet, aux yeux de l'institution, si l'usager obéit, à terme, il sera libre ; raisonnement qui renvoie bien à une forme de reconnaissance : l'identification de l'individu comme potentiellement capable en dépit d'une incapacité actuelle fournit le socle d'intelligibilité de l'action / réaction de l'institution vis à vis de l'acteur faible.

Une seconde forme de traitement institutionnel correspond à ce qu'Astier (2007) nomme le travail avec autrui. On en perçoit des manifestations dans les tentatives de différentes institutions d'instaurer des lieux et des moments de « prise de parole » des usagers ou des citoyens. C'est par exemple le cas dans des politiques de développement local qui en appellent à la « participation des habitants du territoire », cette dernière étant pensée comme une des conditions de réussite du projet territorial. Des formes de travail avec autrui sont aussi à l'œuvre, lorsque l'institution scolaire pense que le développement de relations contractuelles entre des établissements et usagers va permettre la régulation du service public considéré. Les acteurs institutionnels envisagent alors tant leur propre institution que ses usagers comme capables de générer un service public efficace et juste, à travers la poursuite par chacun de ses intérêts propres (pour les établissements publics « recruter » des usagers et pour ces derniers avoir la possibilité de choisir le service public de leur choix). Enfin, dans le champ du social, la mise en place de dispositifs d'accompagnement peut générer des formes de travail avec autrui : ainsi l'accompagnement des personnes âgées fragilisées ou dépendantes peut consister à définir avec les personnes les conditions de leur maintien à domicile plutôt qu'à imposer des modes de faire, un sentier de vie quotidien, un placement en institution...

Quelle posture de reconnaissance est associée à cette forme de travail institutionnel ? Cette dernière suppose en fait que l'institution considère ces acteurs faibles comme d'emblée "capables" de participer à la définition et à la résolution du « problème » qui les a conduits en tel ou tel lieu institutionnel. L'agent institutionnel accepte alors de co-définir, i.e. dans le cadre d'une relation symétrique, avec l'acteur faible ce qu'il convient de faire.

On peut distinguer une troisième forme de travail institutionnel, le « travail pour autrui », dont une des manifestations est le *care*. Le care est un type de relation consistant à prendre soin des autres quand ils sont en situation de besoin. Sur nos terrains, on en trouve des manifestations dans les rapports que les aides à domicile entretiennent avec les personnes âgées. A l'instar des aides-soignantes (Molinier, 2005), certaines pratiques des aides à domicile visent à soulager la souffrance, à ne pas fatiguer ou gêner les personnes âgées : il faut non seulement répondre (ou mieux anticiper) aux demandes d'aide, mais aussi dissimuler les efforts et le travail accompli pour parvenir au résultat souhaité. Le care s'incarne donc aussi dans toutes les petites attentions visant à ménager l'acteur faible, à ne pas le mettre mal à l'aise ou lui faire honte, à respecter sa pudeur, à préserver sa face.

Au care, est associée une forme de reconnaissance spécifique : loin de s'inscrire dans une conception capacitaire des individus, c'est au contraire l'« interdépendance des humains » qui qualifie ces derniers aux yeux des acteurs institutionnels lorsqu'ils « travaillent pour autrui ». Non seulement l'agent institutionnel reconnaît autrui comme vulnérable (et le prend en charge, prend soin de lui en conséquence), mais ce même agent institutionnel suspend tout

jugement moral vis-à-vis de cette vulnérabilité et adopte le point de vue d'autrui.. Au fondement du care, il y a la reconnaissance du fait que ce qui caractérise notre (commune) humanité, ce ne sont pas des « capacités individuelles à », mais la vulnérabilité, la dépendance vis-à-vis d'autrui (Paperman, 2005) : nous avons tous besoin du souci et du soin d'autrui, dans des circonstances particulières bien sûr (maladie, vieillesse) mais aussi au quotidien (sphère intime, privée...).

Enfin on peut repérer un quatrième type de travail institutionnel, le « travail sans autrui », fondé, là encore, sur une posture de reconnaissance spécifique. Les acteurs institutionnels « travaillent sans autrui » lorsqu'ils se perçoivent comme impuissants à configurer « seuls » l'action qui convient, tout en considérant qu'ils ne peuvent pas non plus définir une ligne d'action à partir du point de vue des usagers.

On observe des formes de travail sans autrui dans l'institution scolaire, en matière de lutte contre la ségrégation scolaire. Dans ce domaine, les responsables institutionnels peuvent finir par « jeter l'éponge », et se résigner à ce que certains acteurs faibles restent « captifs » d'un territoire, fût par les familles les plus favorisées. Leur laisser-faire se fonde en partie sur une perception de certaines populations, comme résistantes à toute forme de mixité et comme ayant les moyens de faire échouer toute tentative de l'institution en ce sens. Le travail sans autrui peut aussi caractériser des institutions ayant cherché à définir un projet de développement local avec la participation des habitants d'un territoire. Lorsque ces populations ne s'engagent pas à la hauteur ou selon les formes attendues par l'institution, ceci occasionne fréquemment un sentiment d'impuissance à agir de la part des acteurs de ces institutions. Peu à peu, les acteurs institutionnels peuvent développer des mesures sans réellement se soucier de la façon dont les populations locales se les approprient dans leur vie quotidienne sur le territoire.

On peut considérer qu'une posture de reconnaissance est associée à ce « travail sans autrui » : lorsqu'ils développent de tels traitements des acteurs faibles (marqués par le laisser-faire), ce que les agents institutionnels reconnaissent c'est, sur la base d'une anthropologie holiste (Dumont, 1983), l'existence d'une interdépendance fondamentale entre la société et leur institution : ils considèrent ne pouvoir agir qu'à la condition que les populations, les groupes sociaux leur en laissent la possibilité. Ce faisant, on peut penser que, ce qu'ils reconnaissent aussi, c'est le fait que le pouvoir institutionnel ne relève pas d'une pure action coercitive sur « la société », mais est « *une aptitude [] à agir de façon concertée* » (Arendt, 1972, p. 144).

Il convient donc de souligner la pluralité des postures de reconnaissance qui coexistent dans les institutions contemporaines. Comment se positionnent les acteurs faibles au regard de cette pluralité des logiques institutionnelles ?

3. L'ambivalence des acteurs faibles à l'égard des postures de reconnaissance institutionnelles

La pluralité des postures de reconnaissance institutionnelles pose d'emblée la question de leur appropriation par les acteurs faibles visés par ces institutions. En effet, le fait que les postures institutionnelles ne soient pas réductibles à des formes de domination symbolique ou, a contrario, à des formes de reconnaissance universelle de la dignité d'un Sujet (désincarné), ouvre le champ des possibles (interprétatif, pratique) des acteurs faibles. Ces derniers peuvent (et il leur faut) construire leur rapport à l'institution. Il s'agit alors d'un processus contingent : aucune place ne leur est d'emblée assignée.

A la suite des travaux d'Hirschman (1995) et de Bajoit (1988), on peut distinguer 4 types de rapport des acteurs faibles vis à vis des postures de reconnaissance adoptées par les institutions contemporaines :

- une posture de loyauté : l'acteur faible adhère à la posture de reconnaissance que l'institution développe à son endroit, et ce sur la base d'un jugement de légitimité.
- une posture distanciée : l'acteur faible accepte publiquement la forme institutionnelle de reconnaissance, tout en portant un jugement critique sur cette dernière, ce qui engendre des formes de pragmatisme (tactiques de résistance...) ou d'apathie.
- une posture de « voice » : l'acteur faible conteste publiquement la posture institutionnelle de reconnaissance et cherche à faire valoir une autre vision de soi.
- une posture d'exit : l'acteur faible est indifférent à la forme de reconnaissance développée par l'institution et développe un rapport à soi et au monde à l'aune d'un champ de pertinence incommensurable à celui de l'institution.

Seize (4x4) types de transaction entre une institution et un acteur faible sont donc possibles, autour de ces processus de reconnaissance. Nous développerons deux études de cas :

- une configuration dans laquelle des personnes âgées, face à des pratiques institutionnelles de care, développent une posture ambivalente, mêlant loyauté et tactiques de résistance.
- une configuration dans laquelle les habitants ordinaires d'un territoire développent des formes d'indifférence face aux tentatives d'intéressement au projet de territoire menées par l'institution (à travers des formes hybrides de travail sur/avec/sans autrui).

Si les professionnels d'un CCAS, dans le cadre d'un service d'aide à domicile, reconnaissent leur public âgé en tant que personnes « vulnérables », ayant besoin des soins d'autrui, les personnes concernées adoptent fréquemment une posture ambivalente à l'égard de cette reconnaissance institutionnelle. Si elles reconnaissent avoir besoin de cette aide institutionnelle, il leur est toutefois difficile de s'en tenir à cette définition de Soi en tant qu'individu vulnérable (congruente avec la reconnaissance institutionnelle associée au « travail pour autrui »). En effet, dans nos sociétés, la construction du Soi se fait avant tout sur la base d'une conception de l'individu en tant qu'être auto-déterminé, indépendant et ayant des capacités propres (Dumont, 1983). Pour maintenir une estime de soi, ces acteurs faibles doivent donc parvenir à articuler ces deux définitions de soi antagonistes, dans leurs relations avec l'institution, alors même que la définition de soi « individualiste » entre en tension avec la posture de reconnaissance développée par l'institution à travers le travail pour autrui.

Pointons une des formes subjectives et pratiques de ce travail d'articulation par ces acteurs faibles. Pour rendre acceptable le recours à une aide à domicile, certains retraités compartimentent leur vie quotidienne : ils isolent, subjectivement, le moment de la semaine auquel intervient l'aide à domicile, acceptant durant ce laps de temps d'être défini en tant qu'individu vulnérable ayant besoin d'une aide d'autrui, ne donnant pas lieu à réciprocité. Mais, c'est pour mieux revendiquer le fait que, grâce à cette aide, qu'ils jugent importante (car elle leur évite d'être fatigué), mais limitée (cela ne représente qu'une petite partie de leur expérience sociale), ils peuvent, par ailleurs, être des personnes exerçant leur autonomie : en gardant du temps et de l'énergie pour s'engager dans une association, pour lire et réfléchir, pour se consacrer à leur vie de couple... Cette « stratégie » est souvent associée à des tactiques visant à être reconnu par le professionnel comme une personne autonome (par exemple veiller à ce que ce dernier n'adopte pas un ton « infantilisant », garder un pouvoir de décision dans les tâches ménagères à faire, être mécontent du fait qu'une aide ménagère de deux heures nécessite de « bloquer » une demi-journée...). Mais cette stratégie identitaire et

ces tactiques n'occultent jamais complètement chez certains bénéficiaires une « identité pour soi négative » générées par l'intervention institutionnelle.

Ainsi, compte tenu de la pluralité de leur Soi (ils s'auto-interprètent à la fois comme dépendants et comme autonomes), ces acteurs faibles développent un rapport ambivalent à une forme de reconnaissance institutionnelle générant pourtant des formes de bienveillance.

Confrontés à la mise en place d'un projet de territoire ayant des finalités économiques, touristiques et identitaires, et qui en appelle à l'implication et au concernement de la population, certains habitants ordinaires s'avèrent être dans une apparente incapacité de positionnement à l'endroit de ce dit projet : soit qu'ils ne soient pas au courant de son existence, soit qu'ils n'aient pas intégré les notions qui permettent d'envisager une intercompréhension minimale. On se trouve alors dans un cas de figure où des acteurs faibles restent indifférents aux formes de reconnaissance institutionnelle : ils ne se préoccupent pas du fait que l'institution chargée du portage du projet les reconnait tantôt comme des « acteurs du projet », tantôt comme des « habitants devant prendre conscience de... », ou encore comme des « personnes résistantes envers et contre tout à tout changement sur le territoire ». Cet état repose en fait sur le rapport très singulier qu'entretient chacun d'eux à un espace dont il a une expérience pratique. Ce qui « attache » ces acteurs faibles à ce que les acteurs institutionnels désignent comme un territoire de projet, ce sont des routines, des « sentiers de vie » journaliers, des rapports biographiques au territoire (pluriels), des réseaux familiaux et de sociabilité, des inscriptions professionnelles. A cet ancrage sur le « mode discret de l'habitude », correspond alors un champ d'expériences qui se trouve ici en décalage avec les « constructions abstraites » véhiculées par le projet institutionnel (« grandes causes », identité collective territorialisée) et les formes de reconnaissance de ces habitants qui y sont associées (être un « citoyen vigilant », « un acteur dynamique de la vie économique locale », un « habitant fier de son territoire », un « membre d'une communauté forte de son patrimoine et de ses traditions »...). Ces acteurs faibles perçoivent les catégories de pensée et d'action publicisées par les institutions *ad hoc* sur le mode de l'étrangeté (Schutz, 1987) : face aux discours institutionnels et en l'absence d'espaces sociaux de co-définition de l'action institutionnelle, certains acteurs faibles peinent à en faire un usage tant réflexif que pratique : ils ne parviennent que difficilement à identifier leur expérience sociale à partir du réseau conceptuel mobilisé et construit par ces institutions *ad hoc*. Ces dynamiques institutionnelles expliquent donc aussi en partie l'incompréhension partielle des acteurs ordinaires face à ces projets de territoire et leurs difficultés parfois à se sentir concernés.

En faisant porter l'analyse sur des acteurs faibles indifférents aux formes de reconnaissance qu'une institution développe à leur égard, nous sommes en mesure de prendre nos distances, encore un peu plus, avec une vision univoque des acteurs faibles, *i.e.* échapper aux discours sociologiques qui décrivent ces acteurs faibles comme des « dominés » versus des « Sujets historiques imparfaits », versus des « stratèges à la rationalité limitée » versus un « acteur jouant (avec) un rôle social ».

Denis Laforgue
Université de Savoie
Laboratoire L.L.S.

Bibliographie

- Arendt H., 1961, *La condition de l'homme moderne*, Paris, ed. Pocket, 1994.
Arendt H., 1972, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy (édition Press Pocket).
Astier I., 2007, *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF

- Bajoit G., 1988, « Exit, voice, loyalty...and apathy », *R.F.S.*, 29, 2, pp.325-345.
- Chavanon O., Laforgue D., Raymond R. (2007), *Traductions des projets de territoires touristiques et leur appropriation par les acteurs ordinaires*, Rapport pour l'Institut de la Montagne. Programme de recherche « Tourisme et territoire : Enjeux et perspectives ».
- Dubet F., 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
- Dumont L., 1983, *Essais sur l'individualisme*, Paris, Seuil (points essais, 1995)
- Gucher C., Guillaud E. Laforgue D., 2009, « La représentation sociale et politique des retraités », Contrat de recherche CGT-IRES en cours.
- Hirschman A.O., 1995, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard.
- Honneth A., 2007, *La réification. Petit traité de théorie critique*, Paris, Gallimard.
- Laforgue D. 2005, *La ségrégation scolaire. L'Etat face à ses contradictions*, Paris, L'Harmattan
- Laforgue D. et Payet J.-P., 2008, « Qu'est-ce qu'un acteur faible ? », in Payet J.-P., Giuliani F., Laforgue D. (dir.), 2008, *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, P.U.R.
- Molinier P. « Le care à l'épreuve du travail », in Paperman P. et Laugier S. (eds.), *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Raisons Pratiques, Editions de l'EHESS, pp.299-316
- Paperman P., 2005, « Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel », dans Paperman P. et Laugier S. (eds.), *ibid.*, pp. 281-297.
- Schutz A. (1987), *Le chercheur et le quotidien*, Meridiens Klincksieck, Paris.